

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1950

21 septembre 2010

SOMMAIRE

Accession Fund Holding Alpha S.à r.l.	93572	en français AIDE AUX ENFANTS AT- TEINTS DE CANCER	
Accession Fund Holding Beta S.à r.l.	93588	Hilger	93587
Acept S.A.	93588	I.G.S. Luxembourg S.A.	93585
Actistore S.A.	93589	Internos S.à r.l.	93568
Actistore S.A.	93589	Le Bon Voyage S.à r.l.	93587
Actistore S.A.	93589	L'Intermédiaire des Artistes S.A.	93571
Akbank Turkish Sicav	93590	Menelas	93591
Akbank Turkish Sicav	93589	Nordlicht S.à r.l.	93588
Alex Stewart (Assayers) Inc. S.A.	93556	"P. Käppeli s.à r.l."	93586
Allianz Life Luxembourg	93587	PPR Luxembourg	93586
Alter Audit S.à r.l.	93590	RE Acqua S.A.	93573
Artoris S.A.	93592	Ronda S.A.	93592
ATCom BIOVERT S.C.P.A.	93592	South Europe Infrastructure Equity Finan- ce	93554
Baha Holdings S.à r.l.	93592	Spring Finance S.à r.l.	93563
Barrela Gomes s.à r.l.	93593	Steel Invest S.A.	93588
Barrela Gomes s.à r.l.	93592	T & C International S.A.	93556
Barrilux S.A.	93594	Textilco S.A.	93571
BB, C, s.à r.l.	93591	The Company of Design and Project S.à r.l.	93571
Belingoo Media Group S.A.	93563	TRAGEC S.à r.l., Travaux de Génie Civil	93571
Blundy S.A.	93593	UBS (Lux) SICAV 3	93590
Chessa and Chessa Para-Legal Services, S.à r.l.	93587	Unimex International S.à r.l.	93572
Comilu S.à r.l.	93570	Unimex International SCS et Cie S.à r.l.	93572
Cube Infrastructure Fund	93593	Valley S.A.	93572
Degroof PE Fund	93594	Valley S.A.	93573
Dratzburg Möbel + Innenausbau S.à r.l.	93568	Varg Investments S.A.	93573
Dumong S.à r.l.	93594	VCST Rénatus S.à r.l.	93572
Electricité Jean SCHEER et Ass., s.à r.l. ...	93595	Vib-Tech International S.A.	93584
EMC International S.à r.l.	93584	Xylo S.A.	93585
Euroflam	93587	Xylo S.A.	93585
Femto Properties S.A.	93595	YV Investments	93586
Feld Point PE I (Luxembourg) S.à r.l.	93600	Zhu Hong Sàrl	93586
FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS AT- TEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, 93595		Zon S.à r.l.	93585

SEIEF, South Europe Infrastructure Equity Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.536.

—
In the year two thousand and ten, on the first day of the month of July,
Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Me Cédric JEANCOLAS, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of South Europe Infrastructure Equity Finance, in abbreviate SEIEF, a société en commandite par actions, having its registered office in L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.536, incorporated on 24 March 2006 pursuant to a notarial deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1195 of 20 June 2006 and the Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Paul Decker on 21 May 2010, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“the Company”);

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted on 24 May 2010 by the Board of Directors of EPI Partners S.à r.l. as the sole general partner of the Company (hereinafter “the General Partner”), a copy of which resolutions, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at eighty-five thousand nine hundred fifty-five euro (EUR 85,955.-) divided into twenty-one thousand five hundred eighty-one (21,581) Class A Shares, one (1) Class B Share, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, each with a nominal value of two point fifty euro, all of which being fully paid up.

II. That pursuant to Article 5.1 of the Company’s Articles of Association, the authorised capital of the Company is set at two hundred twenty thousand euro (EUR 220,000.-) divided into seventy-five thousand one hundred ninety-nine (75,199) Class A Shares with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each, one (1) Class B Share with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50), and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each, and that pursuant to the Article 5.4, the General Partner is authorised and empowered to realise any increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, in successive tranches, by issuing new Shares to Shareholders, against payment in cash or in kind, to determine the place, the date, issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares, and to remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Shares against payment in cash. In case of suppression or limitation of the preferential subscription right of the Shareholders, the General Partner shall maintain the percentage of detention of each Shareholder in the share capital of the Company as agreed in writing by the Shareholders in a shareholder agreement or any other contractual arrangements between the Shareholders. Should the General Partner not be in a position to maintain this percentage, the General Partner shall convene a shareholder’s meeting to resolve upon the proposed capital increase. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of Shareholders of the Company held on 21 May 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and it may be renewed by a general meeting of Shareholders.

III. That the General Partner of the Company at the meeting held on 24 May 2010 and in accordance with the authority conferred to it pursuant to Article 5.4 of the Company’s Articles of Association, has decided, an increase of the issued share capital by an amount of four thousand two hundred euro (EUR 4,200.-) in order to raise it from its present amount of eighty-five thousand nine hundred fifty-five euro (EUR 85,955.-) to the amount of ninety thousand one hundred fifty-five euro (EUR 90,155.-) by the creation and issue of one thousand six hundred eighty (1,680) new Class A Shares with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2,50), having the same rights and privileges as the already existing shares, issued with a share premium of four million one hundred ninety-five thousand eight hundred euro (EUR 4,195,800) for a total amount of four million two hundred thousand euro (EUR 4,200,000).

That the General Partner of the Company at the meeting held on 24 June 2010 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 22 June 2010, the subscription of the total of one thousand six hundred eighty (1680) new Class A Shares.

That all these new Class A Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, by contributions in cash to the Company as confirmed on 22 June 2010, so that the total amount of four million two hundred thousand euro (EUR 4,200,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase (new Class A Shares plus a premium share) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

IV. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 22 June 2010, the first paragraph of Article 5.2. of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5.2.** The issued share capital of the Company is set at ninety thousand one hundred fifty-five euro (EUR 90,155.-) divided into twenty-three thousand two hundred sixty-one (23,261) Class A Shares, one (1) Class B Share, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, each with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50)."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand three hundred euro (EUR 3,300).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier juillet,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Cédric JEANCOLAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de South Europe Infrastructure Equity Finance, en abrégé SEIEF SCA, une société en commandite par actions ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.536, constituée suivant acte notarié de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, du 24 mars 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1195 du 20 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Paul Decker en date du 21 mai 2010, non encore publié au Mémorial C,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées en date du 24 mai 2010 par les gérants d'EPI Partners S.à r.l. agissant en sa qualité de gérant unique de SEIEF SCA (ci-après «le Gérant»), une copie desdites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt cinq mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 85.955,-) divisé en vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-une (21.581) Actions de catégorie A, une (1) Action de catégorie B, et douze mille huit cents (12.800) Actions de catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents, entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'Article 5.1 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent vingt mille euros (EUR 220.000,-) divisé en soixante quinze mille cent quatre-vingt-dix-neuf (75.199) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, une (1) Action de Catégorie B ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) et douze mille huit cents (12.800) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, et qu'en vertu de l'article 5.4 des statuts de la Société, le Gérant de la Société est autorisé et habilité à réaliser toute augmentation de capital, dans les limites du capital autorisé, en tranches successives, en émettant de nouvelles Actions aux Actionnaires, en contrepartie de paiement en numéraire ou d'apport en nature, à déterminer le lieu, la date, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions et à supprimer ou limiter le droit préférentiel des souscription des Actionnaires en cas d'émission d'Actions en contrepartie d'un paiement en numéraire. En cas de suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des Actionnaires, le Gérant doit maintenir le pourcentage de détention de chaque Actionnaire dans le capital social de la Société telle que convenue par écrit par les Actionnaires dans un pacte d'actionnaires ou tout autre accord contractuel entre Actionnaires. A défaut de pouvoir maintenir ce pourcentage, le Gérant devra convoquer une assemblée des actionnaires pour délibérer sur l'augmentation de capital proposée. Cette autorisation reste valable pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès verbal de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société tenue le 21 mai 2010.

III. Que le Gérant, a lors de la réunion du 24 mai 2010 et en conformité avec leur pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 5.4 des statuts de la Société, décidé, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 85.955,-) à un montant de quatre-vingt-dix mille cent cinquante-cinq euros (EUR 90.155,-) par la création et l'émission de mille six cent quatre-vingt (1.680) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2.50) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, assortie d'une prime d'émission de quatre millions cent quatre-vingt-quinze mille huit cents euros (EUR 4.195.800), soit un montant total de quatre millions deux cent mille euros (EUR 4.200.000).

Que le Gérant de la Société a lors de la réunion du 24 juin 2010, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 22 juin 2010, la souscription de la totalité des mille six cent quatre-vingt (1.680) nouvelles actions de catégorie A.

Que toutes ces nouvelles actions de catégorie A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 22 juin 2010, de sorte que la somme de quatre millions deux cent mille euros (EUR 4.200.000,-), représentant le montant de la susdite augmentation du capital social (nouvelles Actions de catégorie A ainsi qu'une prime d'émission), se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

IV. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée avec effet au 22 juin 2010, le premier paragraphe de l'Article 5.2. des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.2.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt dix mille cent cinquante-cinq euros (EUR 90.155,-) divisé en vingt-trois mille deux cent soixante-et-une (23.261) Actions de catégorie A, une (1) Action de catégorie B, et douze mille huit cents (12.800) Actions de catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euros (EUR 2.50).»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JEANCOLAS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29334. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102850/147.

(100115020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

T & C International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T & C INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010102862/11.

(100115956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Alex Stewart (Assayers) Inc. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 154.682.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the fourteenth of July.

Before us Maître Patrick SERRES notary residing in Remich.

There appeared:

1.- VALESSORE S.A., a limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office in L-1470 Luxembourg 7, route d'Esch, and registered with the Registry of Luxembourg under B 29489, incorporated by notarial deed of 16th December 1988, published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association number 75 of 28th March 1989,

here represented by two directors, Mr Fernand Sassel, professionally residing in Luxembourg and Mrs Edith Reuter, professionally residing in Luxembourg, appointed to that function by decision of the meeting of shareholders of the 1st June 2010,

the company is committed by the joint signatures of two directors as laid down by the articles of incorporation,

Mrs Edith Reuter is here represented by Mr Fernand Sassel by virtue of a proxy given to him in Luxembourg on the 12th July 2010, the prementioned proxy, after having been signed "in varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2.- Mr Fernand SASSEL, expert-comptable, born in 16th April 1959 in Clervaux, with professional residence in L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of "ALEX STEWART (ASSAYERS) INC. SA"

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors. If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances.

This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company will be to conduct the business of sampling, weighing, assaying, analysing, buying and selling and dealing in all manner of metals, precious and semi-precious; and scrap metals of all types.

The Company may undertake any commercial or financial transaction, any personal property or real estate operation, acquire, utilize or grant directly or indirectly any patents and licenses; invest and take participations by way of purchase, subscription, contribution or in any other manner, in any company or enterprise existing or to be created with a wholly or partly, similar connected object or which may facilitate the development and extension of the Company and in general accomplish any industrial, commercial, financial or other transaction linked directly or indirectly to the above named activities.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred twenty Euro (320.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there are more than one shareholders in the Company.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors. The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

The first person to whom the daily management of the company is delegated to, may however be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General Meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 2nd Monday of June at 10.00 a.m. and for the first time in 2012. If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2011.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company.

Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

VALESSORE SA., prenamed, ninety-nine shares	99
Mr. Fernand SASSEL, prenamed, one share	<u>1</u>
TOTAL: one hundred shares	100

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed at 23, rue des Jardiniers in L-1835 Luxembourg

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:

1. Mr. Kevin BRADSHAW, born in UK - Liverpool, 27th June 1965, with residence in NL-2986XG Ridderkerk, Rietvink, 39;

2. Mr. Richard HENDRICKS, born in USA - Pennsylvania, 30th September 1965; with residence in USA - AMBRIDGE PA 15003- Vine Street 71,

3. Mrs Cornelia Johanna VOS, born in Rotterdam, 26th June 1967 with residence NL-2986XG Ridderkerk, Rietvink, 39;

3.- Pursuant to the powers conferred to the general meeting of shareholders by article eleven (11) of the articles of incorporation, Mr. Kevin BRADSHAW, prenamed, is appointed as first managing director (administrateur-délégué) of the company, who is allowed to engage the company by his individual signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions. His term of office is expiring at the General Meeting of the year 2016.

4.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:

LUXREVISION Sàrl, with registered office in L-1470 Luxembourg 7, route d'Esch, registered with the Registry of Luxembourg under B 40.124.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1. La société anonyme VALESSORE S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29489, constituée suivant acte notarié du 16 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 75 du 28 mars 1989, ici représentée par deux de ses administrateurs à

savoir Monsieur Fernand SASSEL, demeurant professionnellement à Luxembourg et Madame Edith REUTER, demeurant professionnellement à Luxembourg, nommés à ces fonctions suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2010, ayant pouvoir d'engager ladite société par leur signature conjointe conformément au régime des signatures de la société,

Madame Edith REUTER étant ici représentée par Monsieur Fernand SASSEL sur base d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 juillet 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. M. Fernand SASSEL, expert-comptable, né le 16 avril 1959 à Clervaux, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ALEX STEWART (ASSAYERS) INC. SA"

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'échantillonnage, le pesage, l'examen, l'analyse, l'achat et la vente et le commerce de tous métaux précieux ou semi-précieux, de même que de métaux usés de tous genres.

La société pourra mener toute transaction commerciale ou financière, toute opération mobilière ou immobilière, acquérir, exploiter ou concéder des brevets et licences directement ou indirectement, procéder à tout investissement et prise de participation par voie d'acquisition, de souscription, d'apport ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise existante ou à créer, ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en faciliter le développement ou l'extension et généralement effectuer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt Euros (320,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut néanmoins être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2012.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

VALESSORE S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
Monsieur Fernand SASSEL, prénommé, une action	<u>1</u>
TOTAL: Cent actions	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 23, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:
 1. Mr. Kevin BRADSHAW, né à Liverpool, 27 juin 1965, demeurant à NL-2986XG Ridderkerk, Rietvink, 39;
 2. Mr. Richard HENDRICKS, né aux USA -Pennsylvania, le 30 septembre 1965; demeurant aux USA - AMBRIDGE PA 15003-Vine Street 71,
 3. Mrs Cornelia Johanna VOS, né à Rotterdam, 26 juin 1967 demeurant à NL-2986XG Ridderkerk, Rietvink, 39;
3. Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme Mr. Kevin BRADSHAW, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué de la société. Il pourra engager la société sous sa signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires. Le mandat d'administrateur-délégué expire lors de l'assemblée générale de l'année 2016.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016: LUXREVISION Sàrl, avec siège social à L-1470 Luxembourg 7, route d'Esch, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro 40.124.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 2010. Relation: REM/2010/974. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 juillet 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010107494/326.

(100120712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Spring Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.413.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.524.

—
EXTRAIT

En date du 20 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
 - Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
 - Le siège social de la société est transféré au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg" avec effet immédiat.
- Il conviendra également de noter que l'adresse du gérant B Giovanni La Forgia se situe désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010102811/17.

(100116087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Belingoo Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 154.677.

—
STATUTEN

Im Jahr zweitausendzehn, am neunzehnten Juli.

Vor dem Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sanem, handelnd in Vertretung von Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, vorübergehend abwesend, welche letztere Depositärin der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Sind erschienen:

(1) die anonyme Gesellschaft IP & ASSET MANAGEMENT SOLUTIONS S.A, gegründet durch den Notar Me Martine SCHAEFFER, am 28. Juni 2010, mit Sitz in L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, zur Zeit im Begriff der Eintragung in das Luxemburger Handelsregister, vertreten durch ihren alleinigen Verwaltungsrat Herrn Erik LANDWEHR, geboren am 14. Dezember 1965 in Sankt Wendel, wohnhaft in D-66119 SAARBRÜCKEN, Alte Artilleriekaserne 1-3, hier vertreten durch Herrn Claude GEIBEN, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, aufgrund einer privatschriftlichen Spezialvollmacht, ausgestellt in Saarbrücken, durch Herrn Erik LANDWEHR, vorbenannt, am 6. Juli 2010,

und

(2) die Gesellschaft deutschen Rechts NEXIALISTIC SOLUTIONS UG (haftungsbeschränkt), mit Sitz in D-66111 SAARBRÜCKEN, Rotenbergstraße 21, eingetragen im Firmenbuch Saarbrücken Amtsgericht: 66123 Saarbrücken (HRB18200), gegründet vor Dr. Jörg BRITZ, Notar in Völklingen, vertreten durch ihren alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Ingo LANDWEHR, geboren am 29. August 1980 in Sankt Wendel, wohnhaft in D-66111 SAARBRÜCKEN, 21, Rotenbergstrasse, hier vertreten durch Herrn Claude GEIBEN, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, aufgrund einer privatschriftlichen Spezialvollmacht, ausgestellt in Saarbrücken, durch Herrn Erik LANDWEHR, vorbenannt, am 6. Juli 2010,

Welche Komparenten den amtierenden Notar dazu angehalten haben die Gründungsurkunde einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden, welche die Komparenten gründeten, und von welcher sie die Satzung wie folgt bestimmten :

Art. 1. Es ist durch die Komparenten, und unter all jenen welche in der Folge Eigentümer der hiernach ausgegebenen Aktien werden, eine luxemburgische anonyme Gesellschaft gegründet, unter dem Namen "BELINGOO MEDIA GROUP S.A."

Art. 2. Die Gesellschaft besteht auf unbestimmte Zeit. Sie kann aufgelöst werden durch eine Entscheidung der Generalversammlung der Aktionäre welche mit der Mehrheit abstimmt wie für Satzungsänderungen erforderlich.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Remerschen. Er kann durch einfache Entscheidung der Verwaltungsrats an jeden anderen Ort innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden, sowie durch Entscheidung einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre wie in Angelegenheiten einer Satzungsänderung abstimmend, in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Sitz kann ins Ausland verlegt werden, durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrats, wenn außergewöhnliche Umstände militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur der

normalen Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz im Wege stehen, oder imminent sind, und dies bis zur Beendigung solcher Umstände.

Unbeschadet einer solchen Verlegung ins Ausland, welche immer nur temporärer Natur sein kann, bleibt die Nationalität der Gesellschaft immer luxemburgisch.

Unter jeglichen Umständen kann die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft ins Ausland, sowie die Annahme einer ausländischen Nationalität durch die Gesellschaft, immer nur durch den einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter sowie aller Anleihehhaber erfolgen, welche zum diesem Zwecke in einer außerordentlichen Generalversammlung versammelt sein müssen.

Die Gesellschaft kann ihre Umwandlung von einer anonymen in eine europäische Gesellschaft (S.E.) luxemburgischen Rechts beschließen.

Die Gesellschaft mag per Beschluss des Verwaltungsrats sowohl im Großherzogtum Luxemburg, wie auch im Ausland, Tochtergesellschaften, Zweitsitze, Zweigstellen, Agenturen und Büros eröffnen.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck das Anbieten sowie die Ausführung aller Dienstleistungen, den Verkauf und den Vertrieb aller Produkte, sei es auf dem EDV-technischen Wege wie auch über Kabel, sowie auch den Vertrieb durch elektronische Kanäle, wie zum Beispiel dem Internet, oder anderer Wege der Übertragung über Kabel oder auf Distanz, je nach Entwicklungsstand der Technik, unter anderem von Diensten der Übertragung und der Zurverfügungstellung von speziell aufbereiteten, kommentierten oder übersetzten Texten.

Die Gesellschaft kann auch alle anderen Tätigkeiten und, im Zusammenhang mit dem im vorhergehenden Absatz beschriebenen dazugehörigen Angelegenheiten, auch verwandte oder deren Fortsetzung bildende Tätigkeiten ausführen, sowie dieselbe auch alle anderen Geschäfte im Bereich der Inhalte, der Übertragung, der Träger und der Bearbeitung von auf Distanz zur Verfügung gestellten Inhalten ausführen kann, sei es ob dieselben Tätigkeiten sich an den Verbraucher oder an Berufstätige richten, und die Gesellschaft den Möglichkeiten des technischen Fortschritts folgt.

Die Gesellschaft kann alle ihre Tätigkeiten sowohl in Luxemburg wie auch in jedem anderem Teil der Welt ausüben.

Die Gesellschaft hat zum Zweck die Verwaltung eines Portfolios von Werten durch den Erwerb von Beteiligungen, unter welcher Form auch immer, in jeglichen kaufmännischen, industriellen, finanziellen oder anderer Unternehmen, in Luxemburg oder im Ausland, sowie die Gesellschaft zum selben Zweck auch die Akquirierung aller Werte und Rechte durch Zeichnung, Einbringung, Zeichnung, direkte Akquirierung, Kauf, Tausch, Aushandeln, oder auf jegliche andere Art und Weise betreiben kann. Sie kann auch aber auch jede Art von Patenten, Markenrechten, Modellen und Zeichnungen, Urheberrechte erwerben, sowie alle Rechte welche sie angeschafft oder geschaffen hat schützen lassen. Insbesondere kann die Gesellschaft Domainennamen anschaffen, schaffen, eintragen und schützen lassen, sowie die Gesellschaft auch alle jene Rechte nutzen und bewirtschaften kann. Die Gesellschaft kann Lizenzrechte vergraben, sowie auch auf andere Art und Weise ihre Rechte und ihr Wissen zur Verfügung stellen kann, gegen Bezahlung.

Sie kann auch den Unternehmen in denen sie Interessen erwirbt, sowie Dritten, jegliche Unterstützung und finanzielle Hilfestellung zuwenden, dies auch unter der Form von Darlehen, Vorschüsse, Garantien, sowie sie auch Mittel verleihen kann, sogar durch Ausgabe von Anleihen, oder sich anders verschulden um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen. Sie verwaltet zudem ihre Geldmittel und liquiden Mittel, mitunter durch Investierung am Geldmarkt, sowie in Werten und Finanzinstrumenten zu diesem Zweck.

Sie kann generell jegliche kommerzielle, industrielle, mobiliare, immobilare oder finanzielle Transaktionen ausführen, sowie auch Dienstleistungen erbringen, dies sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, sowie alle Transaktionen ausführen, welche der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks dienen.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt 31.000,- EUR (einunddreissigtausendeuro) unterteilt in 31.000 (einunddreissigtausend Aktien) mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (eineeuro), alle voll und ganz gezeichnet.

Die Aktien können nur als Namensaktien ausgegeben werden, und die Aktionäre haben nicht die Wahl ihre Aktien in Inhaberaktien zu konvertieren.

Das genehmigte Kapital und das gezeichnete Kapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden, sofern die Generalversammlung, wie unter den Bedingungen für eine Satzungsänderung vorgeschrieben, abgehalten wird.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen der gesetzlichen Bedingungen und Anforderungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Die Gesellschaft kann mit einem einzigen Aktionär bestehen.

Art. 6. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern verwaltet.

Der Verwaltungsrat setzt sich immer aus Mitgliedern der Klasse „A“ und aus Mitgliedern der Klasse „B“ zusammen.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für eine Dauer von nicht mehr als sechs Jahren gewählt. Sie sind wiederwählbar. Der Verwaltungsrat ernennt unter seinen Mitgliedern einen Präsidenten und eventuell einen Vizepräsidenten.

Wenn durch Abtritt, Sterbefall, oder aus einem anderen Grund, ein Posten eines Verwaltungsratsmitglieds frei wird, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder diesen provisorisch durch eine andere Person ersetzen. In diesem Fall muss die Generalversammlung, bei ihrer nächsten Sitzung, die endgültige Wahl vornehmen.

Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, und dieser Umstand rechtsverbindlich festgestellt ist, können die Funktionen des Verwaltungsrates durch eine einzige Person ausgeführt werden, welche Person nicht unbedingt der einzige Aktionär sein muss.

Wenn eine juristische Person zum Verwaltungsrat bestimmt wird ist dieselbe verpflichtet einen permanenten Vertreter zu bestimmen, welcher die Aufgabe hat diese Mission auszuführen und dies im Namen und für Rechnung derjenigen juristischen Person.

Dieser Vertreter unterliegt denselben Bedingungen und hat dieselbe rechtliche Verantwortung als würde er die Mission in seinem eigenen Namen und auf eigene Rechnung ausführen, unbeschadet der gesamtschuldnerischen Schadensersatzpflicht der juristischen Person welche er vertritt. Dieselbe kann ihren Vertreter nur dann abberufen wenn sie gleichzeitig dessen Nachfolger bestimmt.

Die Ernennung und die Beendigung der Funktionen des Vertreters unterliegen denselben Bestimmungen bezüglich der Veröffentlichung als würde er die Mission in seinem eigenen Namen und für seine eigene Rechnung ausführen.

Die Verwaltungsratsmitglieder, sowie jegliche Personen welche den Sitzungen dieses Organs beiwohnen, haben die Verpflichtung nichts nach außen bekannt zu geben, dies auch nicht nach Beendigung ihrer Tätigkeiten, was jegliche Informationen anbetrifft über welche sie bezüglich der Gesellschaft verfügen, und deren Veröffentlichung der Gesellschaft Schaden zufügen könnte, mit Ausnahme der Fälle wo eine Veröffentlichung verlangt oder erlaubt ist, sei es entweder durch gesetzliche oder reglementarische Bestimmungen, oder im Interesse der Allgemeinheit

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Vollmachten um die Geschäfte der Gesellschaft zu tätigen, sowie jegliche Transaktionen durchzuführen welchen den gesellschaftlichen Zwecken dienen oder denselben nützlich sein können, unter Ausnahme derjenigen welche laut Gesetz oder laut diesen Satzungen der Generalversammlung vorbehalten sind. Er kann zum Zwecke einer Arbitrage Kompromisse zeichnen, gütliche Einigungen per Transaktion eingehen, sowie auch jegliche Verzichte oder Aufhebungen von Sicherheiten, gegen Zahlung oder ohne Zahlung, verfügen.

Der Verwaltungsrat kann die Tagesgeschäfte der Gesellschaft ganz oder auch teilweise, sowie auch die Vertretung der Gesellschaft was diese Verwaltung anbetrifft, an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Vertreter, welche alle nicht Aktionär sein müssen, delegieren.

Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von einem Verwaltungsratsmitglied der Klasse „A“ und einem Verwaltungsratsmitglied der Klasse „B“, oder durch die Einzelunterschrift einer hierfür durch den Verwaltungsrat bestimmten Person, wobei der Verwaltungsrat immer nur ein Verwaltungsratsmitglied der Klasse „B“ als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied bestimmen kann, jedoch nicht ein Verwaltungsratsmitglied der Klasse „A“.

Jedes Verwaltungsratsmitglied hat das Recht jede Informationen zu erhalten, welche an den Verwaltungsrat herangebracht werden.

Die Abgabe der Vertretung für tagesgeschäftliche Dinge an ein Mitglied des Verwaltungsrates oder die Vergabe von speziellen Vertretungsbefugnissen an ein solches Mitglied, verpflichtet den Verwaltungsrat jährlich darüber der ordentlichen Generalversammlung Rechenschaft, sowie über jegliche Entlohnungen, Bezüge, und Vorteile, wie auch immer geartet, die dadurch an den Vertreter oder diese Verwaltungsratsmitglieder geleistet wurden, zu geben.

Art. 8. Die gerichtlichen Anträge, sowohl wenn die Gesellschaft klagt oder beklagt wird, werden immer im Namen der Gesellschaft alleine, vertreten durch ihren Verwaltungsrat, ausgeführt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat versammelt sich so oft wie die Interessen der Gesellschaft dies verlangen. Die Versammlungen werden durch den Präsidenten, und in dessen Abwesenheit, vom Vizepräsidenten oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder einberufen.

Der Verwaltungsrat kann gültig abstimmen, wenn eine Mehrheit dessen Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich bei Sitzungen vertreten lassen, dies durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied. Ein Verwaltungsratsmitglied kann immer nur einen seiner Kollegen gleichzeitig vertreten.

Die Entscheidungen des Verwaltungsrates werden durch einfache Mehrheit gefällt, wobei jedoch immer auch gleichzeitig die Zustimmung des oder der Verwaltungsratsmitglieder der Klasse „A“ gegeben sein muss. Sind die vorbenannten Bedingungen erfüllt und entsteht trotzdem ein Patt, so hat der Präsident des Verwaltungsrats nicht die entscheidende Stimme.

Im Falle von Dringlichkeit können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimmen schriftlich und durch jegliche Telekommunikationstechniken abgeben.

Der Verwaltungsrat kann mit Hilfe einer Videokonferenz abstimmen. Die Abstimmung wird vom Gesellschaftssitz aus geschaltet. Das Protokoll der Abstimmung anlässlich einer Videokonferenz, wird am Sitz der Gesellschaft durch den Sekretär des Verwaltungsrates erstellt.

Er wird den Verwaltungsratsmitgliedern innerhalb von fünfzehn Tagen ab dem Zeitpunkt der Sitzung zugestellt. Jedes Mitglied kann dem Sekretär schriftlich seine Zustimmung oder seine Einwände mitteilen.

Wenn im Laufe einer Videokonferenz eine substantielle Uneinigkeit zwischen den Teilnehmern entsteht, kann jedes Verwaltungsratsmitglied die Vertagung jenes Punktes der Tagesordnung, welcher Anlass zur Uneinigkeit gibt, auf eine kommende Sitzung des Verwaltungsrates vertagen lassen, welche dann innerhalb von 30 (dreißig) Tagen abgehalten

werden muss, und anlässlich derselben die Mitglieder physisch zugegen oder vertreten sein müssen. Der erste Absatz dieses Artikels findet dann Anwendung.

Sofern keine abweichende und striktere Bestimmung des internen Reglements Anwendung findet, sind diejenigen Verwaltungsratsmitglieder welche an einer Videokonferenz teilnehmen als präsent zu werten, zum Zwecke der Ausrechnung des Quorums sowie der erforderlichen Mehrheit der Teilnahme, sofern die Identität des Teilnehmers an der Videokonferenz oder durch ein anderes Telekommunikationsmittel festgestellt werden kann. Diese technischen Mittel zur Identifikation müssen eine effektive und kontinuierliche Teilnahme an der Sitzung, deren Abstimmungen kontinuierlich übertragen werden, gewährleisten.

Jede Sitzung welche durch technische Übertragung auf Distanz abgehalten wird, gilt als auf dem Gesellschaftssitz abgehalten.

Die Gesellschaft kann sich ein internes Reglement geben, welches für alle Verwaltungsratsmitglieder bindend ist, und welches die zusätzlichen Anforderungen für das Abhalten von Sitzungen auf Distanz gilt.

Der Verwaltungsrat kann jegliche Beschlüsse durch Rundschreiben fassen. Die Vorschläge für die Beschlussfassungen werden den Mitgliedern des Verwaltungsrates in dem Falle schriftlich mitgeteilt, und diese geben ihre Entscheidung dann per Rückschreiben und schriftlich bekannt. Die Entscheidungen gelten als getroffen wenn eine Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme dafür abgibt.

Über die Beschlussfassungen des Verwaltungsrates werden Protokolle errichtet. Auszüge aus den Protokollen werden mit der Unterschrift vom Präsidenten, oder in dessen Abwesenheit, mit den Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gefasst.

Art. 10. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren kommissarischen Prüfern. Sie werden für eine Mandatsdauer von nicht mehr als sechs Jahren bestimmt. Sie können wiedergewählt werden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember. Jedes Jahr, am einunddreißigsten Dezember, werden die Bücher, Register und Konten der Gesellschaft abgeschlossen. Der Verwaltungsrat erstellt eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung, sowie die Anlagen zu den Jahreskonten.

Art. 12. Der Verwaltungsrat sowie die kommissarischen Prüfer haben das Recht eine Generalversammlung einzuberufen sofern sie dies als opportun ansehen. Sie sind dazu verpflichtet eine solche innerhalb eines Monats einzuberufen, sofern Aktionäre welche mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellen sie dazu schriftlich auffordern, und gleichzeitig die gewünschte Tagesordnung darlegen.

Die Einberufung jeglicher Generalversammlungen beinhaltet die Tagesordnung.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um jegliche Geschäfte zu tätigen oder zu ratifizieren sofern dieselben die Interessen der Gesellschaft berühren.

Ein oder mehrere Aktionäre, welche zusammen mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellen, können der Tagesordnung ein oder mehrere neuen Punkte hinzufügen lassen. Die dementsprechende Anträge müssen der Gesellschaft an deren Sitz per Einschreibebrief mitgeteilt werden, dies mindestens fünf Tage vor Abhalten der Versammlung.

Die Auszüge der Protokolle der Generalversammlungen werden durch den Präsidenten des Verwaltungsrates, sonst durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates als konform attestiert.

Art. 13. Jeder Aktionär hat das Recht entweder persönlich oder durch einen Vertreter, welcher letzterer nicht selbst Aktionär sein muss, an Abstimmungen teilzunehmen. Jede Aktie gibt das Recht zu einer Stimme.

Art. 14. Die alljährliche Generalversammlung wird an jedem ersten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr, entweder am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort in derselben Gemeinde abgehalten, wie im Einberufungsschreiben zu bestimmen. Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, dann wird die Versammlung am nächst darauf folgenden Werktag zu selben Uhrzeit abgehalten.

Die alljährliche Generalversammlung ist dazu berufen die Konten und die jährlichen Geschäftsberichte anzunehmen, sowie sich über die Entlastung der Gesellschaftsorgane auszudrücken.

Sie bestimmt über die Verwendung und die Ausschüttung des Nettogewinns. Vom Nettogewinn werden fünf Prozent (5%) dazu verwendet einen gesetzlichen Reservefonds zu speisen; diese Speisung des gesetzlichen Reservefonds ist nicht mehr obligatorisch wenn diese Reserve ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat, muss allerdings wieder bis zur vollständigen Auffüllung aufgenommen werden wenn immer und aus welchem Grund auch immer, die gesetzliche Reserve beansprucht wurde.

Der Rest steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat ist dazu befugt im Laufe eines Geschäftsjahres Vorauszahlungen auf Dividende zu zahlen, dies unter den Bedingungen und Bestimmungen wie im Gesetz verankert.

Art. 15. Für jegliche nicht in den vorliegenden Satzungen geregelten Punkte, vereinbaren die Parteien, dass die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und deren Änderungen Anwendung finden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag dieser Gründung und endet am 31. Dezember 2010.

Die erste jährliche Generalversammlung wird im Jahr 2011 abgehalten werden.

Zeichnung

Das Gesellschaftskapital und dessen 31.000 (einunddreissigtausend) Aktien wurden alle durch die beiden Komparten-ten, vorbenannt, gezeichnet wie folgt:

(1) IP & ASSET MANAGEMENT S.A., vorbenannt :	27.900 Aktien
(2) NEXIALISMUS SOLUTIONS UG, vorbenannt:	3.100 Aktien
	<u>31.000 Aktien</u>

Alle Aktien, welche auf diese Art gezeichnet wurden, sind zur 30 % in Bar eingezahlt, so dass die Summe von 9.300,- EUR (fünftehtausendfünfhunderteuro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem Notar per Banknachweis bescheinigt wurde.

Erklärung

Der Notar erklärt die Erfüllung der Bedingungen wie in Artikel 26 des Gesetzes über Handelsgesellschaften ausgeführt, überprüft zu haben, und erklärt ausdrücklich, dass dieselben erfüllt sind.

Kostenveranschlagung

Der Summe der Kosten, Auslagen, Gehälter sowie Lasten, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft bei dieser Gründung entstehen, betragen ungefähr 1.100,- EUR (eintausendeinhunderteuro).

Aussergewöhnliche Generalversammlung

Und im selben Augenblick haben die Komparten, welche die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertreten sich in einer außerordentlichen Generalversammlung konstituiert, zu welcher dieselben sich regelkonform einberufen erklärten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf 3 (drei) festgelegt, und die Zahl der Prüfungskommissare auf 1 (einen). Es werden zu Mitgliedern der Verwaltungsrats bestimmt :

(1) Als Verwaltungsratsmitglied der Klasse A

Herr Martin GITZINGER, Rechtsanwalt, geboren am 28. Februar 1965 in Saarbrücken wohnhaft in D-66809 NAL-BACH, am Karpfenteich 1a,

(2) Als Verwaltungsratsmitglieder der Klasse B

- Herr Erik LANDWEHR, Geschäftsmann, geboren am 14. Dezember 1965 in Sankt Wendel_wohnhaft in D-66119 SAARBRÜCKEN, Alte Artilleriekaserne 1-3,

und

- Herr Ingo LANDWEHR, Geschäftsmann, geboren am 29. August 1980 in Sankt Wendel, wohnhaft in D-66111 SAARBRÜCKEN, Rotenbergstraße 21.

Zweiter Beschluss

Alle unter Artikel 7, Absatz 3, der Satzung vorgesehenen Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied der Klasse „B“ zwecks Ausführung und Vertretung der Gesellschaft bei Tagesgeschäften, werden hiermit an Herrn Erik LANDWEHR, vorbenannt, erteilt, und Herr Erik LANDWEHR wird dieselben Vollmachten ab dem Tag genießen, an dem er durch Beschluss des Verwaltungsrates zu dessen Präsidenten und geschäftsführendem Verwaltungsratsmitglied ernannt wird.

Dritter Beschluss

Es wird zum Prüfungskommissaren ernannt:

Herr Pierre SCHMIT, Gesellschaftsdirektor, geboren am 16. Februar 1964 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1219 Luxemburg, 23, rue Beaumont.

Vierter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Prüfungskommissaren werden bis zum Ende der jährlichen Generalversammlung im Jahr 2016 laufen.

Fünfter Beschluss

Die Adresse des Gesellschaftssitz wird in L-5440 REMERSCHEN, 34, Wäistrooss, sein.

Worüber Urkunde, verhandelt und aufgenommen in Luxemburg, am Tag, Monat und Jahr, wie am Anfang dieser Urkunde geschrieben. Und nach Vorlesung dieser Urkunde an die Komparten haben dieselbe diese mit Uns Notar zusammen unterschrieben.

Signé: C. Geiben et J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juillet 2010. Relation : LAC/2010/32510. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010106976/266.

(100120620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Internos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.236.

A) Lors du conseil de gérance tenu en date du 18 juin 2010, les gérants ont décidé de transférer le siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet immédiat.

B) Par résolutions signées en date du 20 juillet 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Richard James avec adresse professionnelle au 33, The Sheares, Bishops Stortford, CM23 4AZ Hertfordshire, Royaume Uni de son mandat de gérant avec effet au 30 juin 2010.

2. nomination de Andrew Thornton avec adresse professionnelle au 65, Grosvenor Street, W1K 3JH Londres, Royaume Uni au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

C) L'adresse de Anna Przybylska, Gérante, et de Fatiha Wagner, Gérante, a changé et est au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102686/19.

(100116089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Drautzborg Möbel + Innenausbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 27, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 154.586.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den sechsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Joachim DRAUTZBURG, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Im Haag.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Drautzborg Möbel + Innenausbau S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand:

- den Handel mit und die Beratung zu Holz, Holzwaren, Einrichtungen, Schreinerei- und Baubedarfsartikeln und Maschinen, Geräten und Werkzeugen der Branche im weitesten Sinne;
- die Ausführung von Innenausbauarbeiten und Schreinerarbeiten aller Art.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche integral durch Herrn Joachim DRAUTZBURG, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Im Haag, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Bernhard Theodor EWEN, Schreinermeister, wohnhaft in D-54675 Sinspelt, Im Steinbom.
- b) Zum kaufmännischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Joachim DRAUTZBURG, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Im Haag.
- c) Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten und verpflichtet:
 - durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers;
 - durch die alleinige Unterschrift des kaufmännischen Geschäftsführers bis zu dem Betrag von fünf tausend Euro (€ 5.000,-); darüber hinaus bedarf es der zusätzlichen Unterschrift des technischen Geschäftsführers.
- d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6437 Echternach, 27, rue Ermesinde.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. DRAUTZBURG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 7 juillet 2010. Relation: ECH/2010/935. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 2. August 2010.

Référence de publication: 2010104545/112.

(100118564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Comilu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.219.

Constituée par-devant Me Roger ARRENSDORF, notaire de résidence à Wiltz, en date du 5 décembre 1996, acte publié au Mémorial C no 102 du 4 mars 1997, modifiée par acte sous-seing privé en date du 29 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 499 du 29 mars 2002, modifiée par acte sous-seing privé en date du 26 août 2008, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 2444 du 7 octobre 2008, modifiée par-devant Me Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 16 décembre 2008, acte publié au Mémorial C no 167 du 26 janvier 2009.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMILU S.à r.l.

C&D - Associés S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010103139/18.

(100115998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

The Company of Design and Project S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.290.

—
EXTRAIT

Suite au changement de siège, le siège de la Société a été transféré au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

FIGED

Référence de publication: 2010102866/13.

(100115927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Textilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 40.730.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102873/9.

(100115796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

L'Intermédiaire des Artistes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.397.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 2 avril 2010 que:

- la société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A. ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été élue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prend effet le 15 décembre 2009 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012.

- Monsieur Hervé PONCIN résidant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été élu aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Madame Christine DETROZ, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010104123/21.

(100116034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

TRAGEC S.à r.l., Travaux de Génie Civil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 13.144.

—
Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juillet 2010.

Pour TRAGEC S.à r.l., Travaux de Génie Civil

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010102877/13.

(100115934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Unimex International SCS et Cie S.à r.l., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 84.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102883/9.

(100115756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Unimex International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 85.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102884/9.

(100115755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Valley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102887/10.

(100115788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

VCST Renatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 85.082.576,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 147.363.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour VCST RENATUS SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Gianni De Bortoli / Antonio Intini

Référence de publication: 2010102892/16.

(100116144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Accession Fund Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.116.

RECTIFICATIF

Les comptes au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Suite à une erreur matérielle, ce dépôt remplace la version déposée antérieurement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence L090051105.04 datée du 6 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
À Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010103085/13.

(100115939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Valley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102888/10.

(100115789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Varg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102890/10.

(100116064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

RE Acqua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.581.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

REF IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.145 and having a share capital of EUR 384,975.-,

here represented by Aurore Perleau, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "RE Acqua S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may

be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at seventy-five thousand and three hundred and seventy-five euro (EUR 75,375.-) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), two hundred and seventy-five (275) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share), two hundred and seventy-five (275) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share), two hundred and seventy-five (275) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share), two hundred and seventy-five (275) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share), two hundred and seventy-five (275) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share), two hundred and seventy-five (275) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share), two hundred and seventy-five (275) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share), two hundred and seventy-five (275) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share), two hundred and seventy-five (275) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share) in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the redemption of any class of shares within the limits set forth in article 6.5 of the Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3. Any share transfer is subject to a resolution of the General Meeting passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital represented.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem, within the limits set forth by the Law, any classes of shares at a repurchase price as determined by the Board and provided that a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the Class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors, and determines their number and remuneration and the term of their mandate. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

(vii) The General Meeting may decide to appoint one or several Class A directors and one or several Class B directors.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of a tie vote. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson, by all directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction is submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) If the General Assembly has appointed one or several Class A directors and one or several Class B directors the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A director and one Class B director.

(iii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a single director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In this case, any reference in the Articles to the Board or the directors should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any person to whom the sole director has delegated special signatory powers.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 10. General meetings of shareholders.****10.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the company's corporate object.

(ii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(v) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) An Extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

12.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the statutory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The statutory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

In their report to the Board, the statutory auditors (commissaires) or the external auditors (réviseurs d'entreprises), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Thereupon,

REF IV Luxembourg S.à r.l., represented as stated above, subscribes to five hundred and forty (540) Class of Ordinary Shares, two hundred and seventy-five (275) Class A Shares, two hundred and seventy-five (275) Class B Shares, two hundred and seventy-five (275) Class C Shares, two hundred and seventy-five (275) Class D Shares, two hundred and seventy-five (275) Class E Share, two hundred and seventy-five (275) Class F Shares, two hundred and seventy-five (275) Class G Shares, two hundred and seventy-five (275) Class H Shares and two hundred and seventy-five (275) Class I Shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of seventy-five thousand and three hundred and seventy-five euro (EUR 75,375.-).

The amount of seventy-five thousand and three hundred and seventy-five euro (EUR 75,375.-) is at the disposal of the Company and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A directors of the Company for a period of six (6) years:

- Mr. Grégory Centurione, chartered accountant, born in Etterbeek (Belgium), on December 22, 1972, with professional address at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Patrick Rochas, chartered accountant, born in Chatou (France), on April 21, 1953, with professional address at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Ms. Christel Di Marco, junior manager corporate affairs, born in Verviers (Belgium), on June 27, 1984, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as Class B directors of the Company for a period of six (6) years:

- Mr. Peter Parmentier, legal counsel, born on July 2, 1972, in Gent, Belgium, residing at 218 b31 Konkelstraat, 1200 Sint-Lambrechts-Woluwe, Belgium; and
- Mr. Tomasz Glowacki, private employee, born on January 29, 1969, in Warsaw, Poland, residing at 11/7, Ul. Pandy, PL-02-202 Warszawa, Poland.

3. PricewaterhouseCoopers, having its registered office in 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg is appointed as statutory auditor (commisaire) of the Company for a period of six (6) years.

4. The registered office of the Company is set at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

REF IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce and des Société sous le numéro B147.145 et ayant un capital social de EUR 384.975,-,

ici représentée par Aurore Perleau, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "RE Acqua S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à soixante-quinze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 75.375) représenté par cinq cent quarante (540) actions ordinaires (au pluriel, les Actions de Classe Ordinaire et, au singulier, une Action de Classe Ordinaire), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe A (au pluriel, les Actions de Classe A et, au singulier, une Action de Classe A), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe B (au pluriel, les Actions de Classe B et, au singulier, une Action de Classe B), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe C (au pluriel, les Actions de Classe C et, au singulier, une Action de Classe C), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe D (au pluriel, les Actions de Classe D et, au singulier, une Action de Classe D), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe E (au pluriel, les Actions de Classe E et, au singulier, une Action de Classe E), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe F (au pluriel, les Actions de Classe F et, au singulier, une Action de Classe F), deux cent soixante-quinze (275) parts sociales de classe G (au pluriel, les Actions de Classe G et, au singulier, une Action de Classe G), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe H (au pluriel, les Actions de Classe H et, au singulier, une Action de Classe H), deux cent soixante-quinze (275) actions de classe I (au pluriel, les Actions de Classe I et, au singulier, une Action de Classe I) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute action en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe d'actions dans les limites prévues par l'article 6.5 des Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) est subordonnée à une décision de l'Assemblée Générale adoptée à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter, dans les limites prévues par la Loi, toute classe d'actions à un prix de rachat déterminé par le Conseil et sous réserve qu'une classe d'actions soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que les Actions de Classe Ordinaire soit la dernière classe d'actions à être rachetée.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

(vii) L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de Catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de Catégorie B.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) Si l'Assemblée Générale a désigné un ou plusieurs administrateurs de Catégorie A ou un ou plusieurs administrateurs de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de Catégorie A et d'un administrateur de Catégorie B.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de

s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

REF IV Luxembourg S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent quarante (540) Actions de Classe Ordinaire, deux cent soixante-quinze (275) Actions de Classe A, deux cent soixante-quinze (275) Actions de Classe B, deux cent soixante-quinze (275) Actions de Classe C, deux cent soixante-quinze (275) Actions de Classe D, deux cent soixante-quinze (275) Actions de Classe E, deux cent soixante-quinze (275) Actions de Classe F, deux cent soixante-quinze (275) Actions de Classe G, deux cent soixante-quinze (275) Actions de Classe H, deux cent soixante-quinze (275) Actions de Classe I sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de soixante-quinze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 75.375).

Le montant de soixante-quinze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 75.375) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de Catégorie A de la Société pour une durée de six (6) ans:
 - Mr. Grégory Centurione, comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 22 décembre 1972, ayant son adresse professionnelle à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - Mr. Patrick Rochas, comptable, né à Chatou (France), le 21 avril 1953, ayant son adresse professionnelle à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
 - Ms. Christel Di Marco, gérant junior des affaires sociétaires, né à Verviers (Belgique), le 27 juin 1984, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de Catégorie B de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Mr. Peter Parmentier, conseiller juridique, né le 2 juillet 1972 à Gand (Belgique), domicilié au 218 b13 Konkelstraat, 1200 Woluwe St Lambert, Belgique; et

- Mr. Tomasz Glowacki, employé privé, né le 29 janvier 1969, à Varsovie, Pologne, domicilié à 11/7, Ul. Pandy, PL-02-202 Varsovie, Pologne.

3. PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une durée de six (6) années.

4. Le siège social de la Société est établi au 46 A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. PERLEAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32003. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104753/607.

(100118349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

EMC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.173.

Constituée par-devant Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 2005, acte publié au Mémorial C n°1387 du 14 décembre 2005, modifiée ensuite par-devant Me Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n°465 du 27 mars 2007, et par-devant Me Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2007, acte publié au Mémorial C n° 2975 du 21 décembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010103178/18.

(100115726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Vib-Tech International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.013.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 02.03.2010 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2016.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010102895/16.

(100116110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Xylo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 67.358.

Les comptes annuels au 31.12.2009 et les documents y relatifs, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010102904/11.

(100115608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Xylo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 67.358.

Les comptes annuels au 31.12.2008 et les documents y relatifs, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010102905/11.

(100115609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

I.G.S. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.535.

- Le siège social de la société à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine est dénoncé avec effet immédiat.
- Maître René FALTZ, administrateur, a démissionné de ses fonctions avec effet immédiat.
- Le Cabinet d'Avocats FALTZ & FELGEN résilie avec effet immédiat la convention de domiciliation signée en date du 30 septembre 2003.
- La société SERVER GROUP EUROPE S.A. a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Cabinet d'Avocats FALTZ & FELGEN "Activités Fiduciaires et Domiciliations"

Signature

Référence de publication: 2010103231/16.

(100115551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Zon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.098.

EXTRAIT

Le Gérant Unique a pris la résolution suivante en date du 5 juillet 2010:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010102910/14.

(100116082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

YV Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010102907/9.

(100115681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Zhu Hong Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6480 Echternach, 2-4, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 95.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010102909/10.

(100115897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

PPR Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 67.593.

Extrait de l'assemblée générale du 26.05.2010

1) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015, les mandats des personnes suivantes sont renouvelés:

Conseil d'Administration

- M. Gilles LINARD, ayant son domicile professionnel à F-75381 Paris, 18, Place Henri Bergson, administrateur et administrateur-délégué,

- M. Michel FRIOCOURT, ayant son domicile professionnel à F-75381 Paris, 18, Place Henri Bergson, administrateur

- M. Jean-François PALUS, ayant son domicile à F-75116 Paris, 113, rue de la Tour, administrateur.

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour PPR LUXEMBOURG S.A.

IF Expert Comptables

Signature

Référence de publication: 2010104144/21.

(100116227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

"P. Käppeli s.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, 7, Zone Industrielle Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 112.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010102958/10.

(100114801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Chessa and Chessa Para-Legal Services, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 1, rue Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 91.622.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010102988/10.

(100114716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Euroflam, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.

R.C.S. Luxembourg B 104.046.

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 A ÉTÉ DEPOSE AU REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIETES DE LUXEMBOURG.

POUR MENTION AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MEMORIAL, RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS.

Pauels Ernst.

Référence de publication: 2010103002/11.

(100114219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Hilger, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9910 Troisvierges, 31, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 106.938.

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 A ÉTÉ DEPOSE AU REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIETES DE LUXEMBOURG.

POUR MENTION AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MEMORIAL, RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS.

Hilger Walter.

Référence de publication: 2010103012/11.

(100114223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Allianz Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 37.619.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de Allianz SE, société mère de Allianz Life Luxembourg S.A., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010103074/12.

(100115772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Le Bon Voyage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010103019/10.

(100114786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Nordlicht S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9381 Moestroff, 22, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 101.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010103035/10.

(100114790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Accession Fund Holding Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.163.

RECTIFICATIF

Les comptes au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Suite à une erreur matérielle, ce dépôt remplace la version déposée antérieurement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence L090051102.04 datée du 6 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010103086/13.

(100115941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Steel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.261.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 02 juin 2010 à 11.00 heures à Luxembourg
23, avenue de la Porte - Neuve à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et Commissaires aux Comptes arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Koen LOZIE (demeurant 61 Grand Rue L-8510 Redange Sur Attert), Joseph WINANDY, Pierre SCHILL et de COSAFIN S.A.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer un 5^{ème} administrateur en la personne de Monsieur Frédéric BRION demeurant 34 rue Montpensier F-75001 PARIS.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la Fiduciaire Glacis Sarl.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010104166/21.

(100115856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Acept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 66.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010103087/13.

(100115761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Actistore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X septembre.
R.C.S. Luxembourg B 72.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, Le 28 juillet 2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010103088/12.

(100116125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Actistore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X septembre.
R.C.S. Luxembourg B 72.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, Le 28 juillet 2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010103089/12.

(100116129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Akbank Turkish Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 138.732.

Extrait de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le mercredi 07 juillet 2010 à 11 heures 30 dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée approuve la ré-élection de Monsieur Cem Yalçinkaya, demeurant 4, Levent-Besiktas, TR-80745 Istanbul, Monsieur Ertunç Tümen, demeurant 4, Levent-Besiktas, TR-80745 Istanbul, et de Monsieur Mehmet Ali Ersari, demeurant 4, Levent-Besiktas, TR-80745 Istanbul et en remplacement de Monsieur Tuncer Mutlucan, démissionnaire, comme Administrateurs de Akbank Turkish SICAV pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2011.

Pour le compte de Akbank Turkish SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Flore SENDEGEYA

Référence de publication: 2010103094/17.

(100115547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Actistore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X septembre.
R.C.S. Luxembourg B 72.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, Le 28 juillet 2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010103090/12.

(100116130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Akbank Turkish Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 138.732.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 09 juillet 2010.

Pour le compte de Akbank Turkish SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2010103095/12.

(100115555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Alter Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 110.675.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

ALTER AUDIT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Bruno ABBATE

GERANT UNIQUE

Référence de publication: 2010103098/14.

(100116115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

UBS (Lux) SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.430.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 22 mars 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011;

- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013;

- M. Robert Süttinger, président et membre du conseil d'administration Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour UBS (Lux) Sicav 3

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Martin Rausch

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010104169/21.

(100115960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

BB, C, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63-73, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 92.562.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2010 que:

- La démission de Madame Birgit Greisz, née à Hambourg (Allemagne) le 7 mai 1952 et demeurant à L-2357 Senningerberg, 6 rue des Pins est acceptée.

- La société ZIMMER INVESTMENT Sàrl, ayant son siège social à Bettembourg L-3211, 72 route d'Abweiler et immatriculée au RCS sous le numéro B 11.3094 est nommée gérante technique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 26 juillet 2010.

Pascal ZIMMER

Gérant administratif

Référence de publication: 2010104088/16.

(100115860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Menelas, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 151.896.

EXTRAIT

En date du 23 juillet 2010. Helenas, l'associé unique de la Société, a transféré toutes ses parts sociales comme suit:

- 2.705 parts sociales à Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, une limited partnership agissant par l'intermédiaire de son general partner Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner Cinven Capital Management (IV) Limited, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, inscrite auprès du registre des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP011037;

- 2.823 parts sociales à Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, une limited partnership agissant par l'intermédiaire de son general partner Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner Cinven Capital Management (IV) Limited, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, inscrite auprès du registre des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP011034;

- 2.799 parts sociales à Fourth Cinven Fund (No.3-VCOC) Limited Partnership, une limited partnership agissant par l'intermédiaire de son general partner Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner Cinven Capital Management (IV) Limited, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, inscrite auprès du registre des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP011035;

- 2.670 parts sociales à Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, une limited partnership agissant par l'intermédiaire de son general partner Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner Cinven Capital Management (IV) Limited, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, inscrite auprès du registre des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP011042;

- 1.503 parts sociales à Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, une limited partnership agissant par l'intermédiaire de son general partner Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner Cinven Capital Management (IV) Limited, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, inscrite auprès du registre des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP011036.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010104135/39.

(100115833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Artoris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 142.740.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire TG EXPERTS S.A.
Zone industrielle ZARE ilot ouest
L-4384 Ehlerange
Signature

Référence de publication: 2010103104/13.

(100116031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Baha Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 82.300,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 93.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de Baha Holdings S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Baha Holdings S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010103107/13.

(100115942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

ATCom BIOVERT S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 135.699.

Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/07/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010103106/10.

(100115979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Barrela Gomes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7711 Colmar-Berg, 7, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 96.685.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010103113/10.

(100115911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Ronda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 122.414.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 20 juillet 2010, il a été résolu ce qui suit:

- D'approuver la démission de M. Thomas Felgen et M. René Faltz comme administrateur au conseil d'administration de la société;
- D'approuver la démission de The Server Group Europe SA comme le commissaire aux comptes de la société;

- D'élire M. Gilles Wecker et Melle. Asa Ahlund, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration de la société.

- D'élire Modem Treuhand S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme le commissaire aux comptes de la société;

- De réélire M. Lennart Stenke, demeurant professionnellement au 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration de la société;

- De changer l'adresse du siège social de 6 Rue Heine, L-1720 Luxembourg à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 20th, 2010, it has been resolved the following:

- To relieve Mr. Thomas Felgen and Mr. René Faltz as directors of the board for the company;

- To relieve The Server Group Europe SA as the statutory auditor of the company;

- To elect Mr. Gilles Wecker and Ms. Asa Ahlund, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as new directors of the board.

- To elect Modem Treuhand S.A., situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the company;

- To re-elect Mr. Lennart Stenke, residing professionally at 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, as a director of the board.

- To change the registered address from 6 Rue Heine, L-1720 Luxembourg to 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

Référence de publication: 2010104155/33.

(100116167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Barrela Gomes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7711 Colmar-Berg, 7, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 96.685.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010103114/10.

(100115913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Cube Infrastructure Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.234.

A l'attention du Conseil d'Administration de Cube Infrastructure Fund,

Je vous informe par la présente de ma démission en qualité d'Administrateur de la société Cube Infrastructure Fund avec effet au 20 juin 2010.

Le 20 juin 2010.

Franck Biancheri.

Référence de publication: 2010103130/11.

(100115570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Blundy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.079.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUNDY S.A.
Alexis DE BERNARDI / Georges DIEDERICH
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010103119/12.

(100115985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Barrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 37.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27.07.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010103115/15.

(100115774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Degroof PE Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Pour DEGROOF PE FUND

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010103156/15.

(100115762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Dumong S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 24, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 108.251.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010103170/15.

(100115633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Femto Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.870.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juin 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

FEMTO PROPERTIES S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2010103199/18.

(100115674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Electricité Jean SCHEER et Ass., s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9405 Vianden, 2C, rue Théodore Bassing.

R.C.S. Luxembourg B 96.173.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010103172/15.

(100115631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER, Fondation.

Siège social: L-8041 Strassen, 168, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg G 11.

—
Comptes annuels et Rapport du réviseur d'entreprises agréé 31 décembre 2009

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément au mandat donné par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER, comprenant le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION KRIIBSKRANK KANNER en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER au 31 décembre 2009, ainsi que l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Deloitte S.A.

Réviseur d'entreprises agréé

Eric van de Kerkhove

Partner

Bilan au 31 décembre 2009 (exprimé en euros)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations corporelles	3		
Terrains et constructions		1.412.832	1.476.951
Autres installations, outillage et mobilier		45.617	42.086
Total Immobilisations corporelles		1.458.449	1.519.037
Avances et acomptes sur immobilisations		9.794	-
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4	79.388	84.727
Valeurs mobilières	5	3.553.381	3.494.565
Avoirs en banque et en caisse	6	1.295.149	971.520
Total actif circulant		4.927.918	4.550.812
Comptes de régularisation		7.496	12.768
TOTAL ACTIF		6.403.657	6.082.617
PASSIF	Notes		
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit	7	12.395	12.395
Résultats reportés	7	5.933.552	5.625.999
Excédent des produits sur les charges	7	343.130	307.553
Total capital et réserves		6.289.077	5.945.947
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Autres provisions		12.589	12.155
Total provisions pour risques et charges		12.589	12.155
Fonds dédiés	8	-	22.808
DETTES (DONT LA DUREE RESIDUELLE EST INFERIEURE			

OU EGALE A UN AN)

Dettes envers des établissements de crédit dont la durée résiduelle est inférieure à un an	4.919	80
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure à un an	73.215	73.843
Dettes au titre de la sécurité sociale		
Dettes fiscales		5.440
Dettes au titre de la sécurité sociale	23.312	9.992
Autres dettes	545	12.352
Total dettes	101.991	101.707
TOTAL PASSIF	6.403.657	6.082.617

Les notes font partie intégrante des comptes annuel.

*Compte de profits et Pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009
(exprimé en euros)*

PRODUITS	Notes	2009	2008
Dons, legs et subsides	2	1.285.665	1.095.411
Autres produits d'exploitation	9	122.809	160.926
Intérêts et revenus provenant du patrimoine		105.494	141.930
Produits exceptionnels	15	8.938	6.444
TOTAL DES PRODUITS		1.522.906	1.404.711
CHARGES			
Soins pour les enfants	10	212.243	192.332
Aides et subventions	11	118.474	102.393
Frais généraux	12	249.109	201.509
Frais de personnel	13		
Salaires et traitements		411.056	391.690
Charges sociales		62.278	70.136
		473.334	461.826
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	3	117.738	121.717
Intérêts et charges assimilées	14	7.968	13.956
Charges exceptionnelles	15	910	3.425
EXCEDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		343.130	307.553
TOTAL DES CHARGES		1.522.906	1.404.711

Les notes font partie intégrante des comptes annuels.

Notes aux comptes 31 décembre 2009

1. Généralités. La FONDATION FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER (la "Fondation") a été constituée à Luxembourg le 17 décembre 1991 sous la forme d'un établissement d'utilité publique.

La Fondation a pour objet d'aider, sous toutes ses formes, les enfants atteints d'un cancer ou d'autres pathologies graves et leurs familles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Fondation peut également entreprendre ou participer à des campagnes de prévention et d'information et soutenir la recherche. Elle pourra devenir membre et de façon générale aider et assister tout établissement, association ou fondation poursuivant un objet similaire ou complémentaire au sien.

La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année.

2. Principes et Méthodes comptables.

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg.

Principales règles d'évaluation

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. A la date de clôture du bilan:

- les frais d'établissement, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières exprimés dans une autre devise que la devise du bilan restent convertis au cours de change historique;

- les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;

- les postes de passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire.

Les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amorties jusqu'à la date de leur mise en service. Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit:

	Taux d'amortissement	Mode
Constructions	3,33%	Linéaire
Travaux de transformation des constructions	10%	Linéaire
Aménagements divers des constructions	20%-25%-33%	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	20%	Linéaire
Matériel de transport	20%	Linéaire
Mobilier	10%-50%	Linéaire

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les moins-values non réalisées sont portées en charges au compte de profits et pertes sous la rubrique "Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant".

Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues par le Conseil d'Administration et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisés en relation avec des dons dédiés à une cause particulière à la demande du donateur et pour laquelle la réalisation n'a pas encore été réalisée à la clôture.

Dons, legs et subsides

Les donations faites à la Fondation sont comptabilisées en produits en date de leur réception. Suite à un changement législatif du 19 décembre 2009, les legs et dons faits en faveur de la Fondation supérieurs à EUR 30.000, nécessitant un arrêté ministériel, ne sont comptabilisés en produits qu'à la date de réception des fonds et d'obtention de l'arrêté ministériel.

Autres intérêts et produits assimilés - Autres intérêts et charges assimilés

Les produits et charges d'intérêts courus non échus sont comptabilisés prorata temporis.

3. Immobilisations corporelles.

Durant l'exercice, les immobilisations corporelles ont évolué comme suit (en EUR):

	Terrains et constructions EUR	Autres installations, outillage et mobilier EUR
Valeur d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2009	3.136.082	191.371
Entrées de l'exercice	38.728	18.422
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2009	3.174.810	209.793
Corrections de valeur des exercices antérieurs	-1.659.131	-149.285
Corrections de valeur de l'exercice	-102.847	-14.891
Corrections de valeur au 31 décembre 2009	-1.761.978	-164.176
Valeur nette comptable au 31 décembre 2009	1.412.832	45.617
Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	1.476.951	42.086

4. Autres créances. Les autres créances se composent comme suit (en EUR):

	2009	2008
- Remboursement de dépenses médicales	17.916	30.904
- Intérêts courus non échus	32.723	35.914
- Autres créances	28.749	17.909
	<u>79.388</u>	<u>84.727</u>

5. Valeurs mobilières. Les valeurs mobilières au 31 décembre 2009 sont constituées de la SICAV BL Short Term Euro - B - pour EUR 796.345 ainsi que d'obligations émises par:

- l'État luxembourgeois pour EUR 436.220;
- l'État allemand pour EUR 1.186.110;
- l'État belge pour EUR 150.075;
- la Banque Européenne d'Investissements pour EUR 155.925;
- la Bayerische Landesbank pour EUR 828.706.

6. Avoirs en banque et en caisse. Au 31 décembre 2009, le poste des avoirs en banque étaient constitués de comptes à terme pour un montant de EUR 498.500, de divers comptes courants de EUR 796.307, ainsi que d'encaisse d'EUR 342.

7. Capitaux propres.

	Capital souscrit EUR	Résultats reportés EUR	Excédent des produits sur les charges EUR
Situation au 1 ^{er} janvier 2009	12.395	5.625.999	307.553
Affectation du Résultat de l'exercice 2008			
- Résultats reportés	-	307.553	-307.553
Excédent des produits sur les charges	-	-	343.130
Situation au 31 décembre 2009	<u>12.395</u>	<u>5.933.552</u>	<u>343.130</u>

Le premier apport fait à la fondation consistait en un versement en espèces de EUR 12.395 (cinq cent mille francs luxembourgeois).

Les résultats de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008 sont alloués aux résultats reportés.

8. Fonds dédiés. Au 31 décembre 2008, les fonds dédiés sont des dons reçus en relation avec la réalisation d'une aire de jeu au siège de Strassen. La construction de cette aire de jeu a été réalisée au courant de l'année 2009, au moment où les fonds nécessaires étaient disponibles.

En 2009 l'aire de jeu a été construite et il n'y a pas eu d'autres projets de fonds dédiés.

9. Autres produits d'exploitation. Les autres produits d'exploitation comprennent essentiellement des remboursements de caisses de maladie.

10. Soins pour les enfants. La rubrique "soins pour enfants" comprend principalement les frais encourus pour les enfants en traitement: participation aux frais médicaux, frais de logement des parents à l'étranger, frais de médicaments, frais de matériel spécialisé.

11. Aides et Subventions. En adéquation avec l'objet social de la fondation elle peut entreprendre ou participer dans des campagnes de prévention et d'information et de soutenir la recherche. Elle pourra devenir membre et de façon générale aider et assister tout établissement, association ou fondation poursuivant un objet similaire ou complémentaire au sien. (cfr. Note 1). Dans ce contexte, en 2009, elle a soutenu:

- la recherche
- * financement d'une laborante sous la direction du Pr. Sariban (HUDERF): EUR 45.074
- * don au Télévie: EUR 5.000
- les structures hospitalières
- * financement d'une aide logistique à l'oncologie pédiatrique (HUDERF): EUR 32.100
- * financement d'un service d'infirmières à domicile (CHL): EUR 36.000
- les associations autres: montant total de EUR 300

12. Frais généraux. Au 31 décembre 2009, les frais généraux se composent de frais liés à l'humanitaire (accueil des enfants) pour un montant de EUR 166.614 (2008: EUR 88.041) et de frais liés à l'administratif pour un montant de EUR 82.495 (2008: EUR 113.468).

13. Frais de personnel. Les frais de personnel sont constitués de salaires et traitements ainsi que de charges en relation avec des pensions complémentaires pour EUR 411.056 (2008: EUR 391.690) ainsi que de charges sociales pour EUR 62.278 (2008: EUR 70.136).

14. Intérêts et Charges assimilées. Les intérêts et charges assimilés comprennent pour EUR 7.968 des commissions bancaires et de courtage générées par la décision du conseil d'administration de placer les réserves liquides de la Fondation dans des obligations de grande qualité. Cette décision a été prise dans le contexte de la crise financière afin de sécuriser ses actifs liquides.

15. Produits et Charges exceptionnels. Les produits et charges exceptionnels incluent notamment des produits ou charges relatifs aux années antérieures.

16. Engagements hors-bilan et Passifs éventuels. Suite à un contrôle des sapeurs pompiers bruxellois, la Fondation doit engager des frais de transformation pour que la maison d'accueil se conforme aux normes de sécurité en vigueur et puisse être exploitée dans le futur. En parallèle seront entrepris des travaux d'amélioration d'accueil de la maison des parents à Bruxelles. Ces travaux de transformation devaient débuter en 2009, mais ne le seront pas avant fin 2010 et sont de l'ordre de EUR 161.162,01 toutes taxes comprises.

		<i>Budget 2010</i>	
Recettes	2010	Dépenses	2010
		1. Liées à l'objet de la Fondation	
		Frais des enfants	
		- traitement, transports, activités	285 000,00
Héritages		- subventions recherches	40 000,00
Dons	1 100 000,00	- subvention salaires HUDERF et CHL	100 000,00
Remboursements CM. Et CMCH	100 000,00	- Aide internationale	10 000,00
Intérêts	90 000,00		
Autres (Ventes, subsides, except.)	50 000,00		
		Sous - total 1	435 000,00
		2. Fonctionnement	
		Frais d'immobilisations	50 000,00
		Dot. aux amort. portées au budget	135 000,00
		Honoraires	45 000,00
		Assurances	7 000,00
		Publicité, promotion	60 000,00
		Téléphone, frais de bureau, timbres, autres	30 000,00
		Frais financiers	8 000,00
		Frais de voiture	5 000,00
		Autres frais	5 000,00
		Sous - total 2.	345 000,00
		3. Salaires	
		Salaires Luxembourg et Bruxelles	560 000,00
		Sous - total 3.	560 000,00
		Solde annuel	0,00
Total des Recettes 2010	1 340 000,00	Total des Dépenses 2010	1 340 000,00

Le budget 2010 a été approuvé unanimement par le Conseil d'Administration du 4 août 2010.

Référence de publication: 2010108276/280.

(100122129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Field Point PE I (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.597.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010103191/10.

(100115891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.